



Enjeux milieux naturels et aquatiques

Ce secteur est situé dans le périmètre Natura 2000 (ZSC et ZPS) « La Durance ». Ce site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde. Il présente un grand intérêt pour les oiseaux, les chauves-souris et une espèce de poisson (l'apron). La RN85 traverse un cours d'eau, inventorié comme zones de reproduction pour l'écrevisse à pieds blancs et qui présente une zone humide de type bordures de cours d'eau. Cette richesse est soulignée par la présence de la ZNIEFF de type 1, « La moyenne Durance de Tallard et ses ripisylves - retenue de Curbans-la Saulce - marais et zones humides adjacentes » qui présente comme habitats remarquables des prairies humides et des ripisylves (saule blanc, aulne blanc, peupliers, ormes et frênes). Par ailleurs, le secteur se situe dans la ZNIEFF de type 2 « La moyenne Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron ».



Enjeux réglementaires

Cours d'eau	Le Rousine
Zone de frayère	Le Rousine – Ecrevisse liste 2– Arrêté préfectoral du 23 décembre 2012
Zone humide	Le Rousine– Bordures de cours d'eau
Natura 2000 - ZPS	La Durance (FR9312003)
Natura 2000 - ZSC	La Durance (FR9301589)
Espèces protégées	?
Plantes envahissantes	?



Travaux potentiellement les plus impactants

<input checked="" type="checkbox"/> Intervention sur accident (TE1)	<input checked="" type="checkbox"/> Fauchage (TE3)	<input checked="" type="checkbox"/> Curage et busage de fossés (TE8)
<input checked="" type="checkbox"/> Viabilité hivernale (TE2)	<input checked="" type="checkbox"/> Produits phytosanitaires (TE4)	<input type="checkbox"/> Entretien des bassins (TE9)
<input type="checkbox"/> Pose de clôture (TE12)	<input checked="" type="checkbox"/> Abattage et élagage d'arbres (TE5 et TE6)	<input checked="" type="checkbox"/> Assainissement latéral des voies (TE7)
<input checked="" type="checkbox"/> Petite maçonnerie (TE13)	<input checked="" type="checkbox"/> Petites réparations de chaussée (TE14)	<input checked="" type="checkbox"/> Nettoyage (Graffitis) (TE15)
<input checked="" type="checkbox"/> Entretien des ouvrages d'art (TE10)	<input type="checkbox"/> Entretien des protections risques rocheux (TE11)	



Recommandations

- ✓ J'évite toute pollution ou atteinte au cours d'eau par déversement de produits polluants ou libération de matière (MES) ;
- ✓ Je respecte les préconisations de fauchage, en particulier les périodes (fiche TE3) ;
- ✓ Je maintiens les ripisylves, j'identifie les arbres de plus de 30cm de diamètre, les essences envahissantes (ailanthe, robinier...) et j'applique les recommandations des fiches TE5 ou TE6 ;
- ✓ Je contacte le conservatoire botanique alpin et la DDT pour vérifier le risque d'impact sur les espèces protégées ;
- ✓ Si je projette des travaux dans ou à proximité du site Natura 2000 je prends contact avec l'animateur du site (SMAVD) et la DDT pour vérifier si les travaux sont soumis à évaluation des incidences ;
- ✓ Je vérifie si les ouvrages d'art présentent des enjeux pour les espèces protégées (chauves-souris), j'évite leur dérangement et j'applique les recommandations de la fiche TE10 ;

Je vérifie si les travaux que je prévois sont soumis à **autorisation IOTA** (en particulier entretien fossés, intervention en cours d'eau et zone humide) ou soumis à **évaluation des incidences Natura 2000**. J'effectue si besoin les démarches de demande de **dérogation à la protection des espèces**

Attention !

- ✗ Je n'installe jamais de zone de chantier ou de stockage, même temporaire, à proximité des cours d'eau.



Enjeux milieux naturels et aquatiques

La RN85 longe le cours du Drac et traverse un système bocager. Le secteur se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins. Cette partie du parc répond une charte qui vise à préserver le milieu naturel et à concilier cette protection avec les usages qui en sont fait (tourisme, nature, culture, paysage,...). Les seuls enjeux réglementaires du secteur sont la traversée de 2 cours d'eau, traités dans la « fiche secteur » SGB9.



Travaux potentiellement les plus impactants

<input type="checkbox"/>	Intervention sur accident (TE1)	<input checked="" type="checkbox"/>	Fauchage (TE3)	<input type="checkbox"/>	Curage et busage de fossés (TE8)
<input type="checkbox"/>	Viabilité hivernale (TE2)	<input checked="" type="checkbox"/>	Produits phytosanitaires (TE4)	<input type="checkbox"/>	Entretien des bassins (TE9)
<input type="checkbox"/>	Pose de clôture (TE12)	<input checked="" type="checkbox"/>	Abattage et élagage d'arbres (TE5 et TE6)	<input type="checkbox"/>	Assainissement latéral des voies (TE7)
<input type="checkbox"/>	Petite maçonnerie (TE13)	<input type="checkbox"/>	Petites réparations de chaussée (TE14)	<input type="checkbox"/>	Nettoyage (Graffitis) (TE15)
<input type="checkbox"/>	Entretien des ouvrages d'art (TE10)	<input type="checkbox"/>	Entretien des protections risques rocheux (TE11)		



Recommandations

- ✓ J'évite toute pollution ou atteinte au cours d'eau par déversement de produits polluants ou libération de matière (MES) ;
- ✓ Je respecte les préconisations de fauchage, en particulier les périodes (fiche TE3) ;
- ✓ Je maintiens les haies. Avant d'intervenir sur les arbres : j'identifie les arbres de plus de 30cm de diamètre, les essences envahissantes (ailanthe, robinier...) et j'applique les recommandations des fiches TE5 ou TE6 ;
- ✓ Si je projette des travaux de grande ampleur, je préviens le parc national des Ecrins ;



Attention !

- ✗ Je n'installe jamais de zone de chantier ou de stockage, même temporaire, à proximité du cours d'eau ou dans la ripisylve.

